

# Notes de synthèse

Vol. 5, Num. 4  
2025

## Le blâme et la responsabilisation des victimes de fraude

Catherine Carpentier-Desjardins, candidate à la maîtrise en criminologie

### Introduction

On observe présentement une augmentation généralisée des cas de fraude à travers le pays, Statistique Canada rapportant que ceux-ci ont presque doublé de 2012 à 2022 en passant rapidement de 79 000 à 150 000 [1]. Le Centre antifraude du Canada rapporte que, pour l'année 2023, **63 789 signalements ont été traités, faisant près de 42 266 victimes pour des pertes totales de 577 M\$** [2]. Ces dernières années, cette augmentation est souvent associée aux avancées technologiques, notamment l'intelligence artificielle, qui faciliteraient le travail des fraudeurs en leur permettant de développer des stratagèmes plus complexes, crédibles et difficiles à détecter.

Parallèlement, **on observe une tendance à responsabiliser, voire mettre en cause les victimes de ces fraudes, pourtant de plus en plus complexes**. Ce phénomène, connu sous le nom de « *victim blaming* », consiste à **reprocher aux individus leur incapacité à éviter la victimisation qu'ils ont subie**, notamment en n'ayant pas pris de mesures préventives pour éviter celle-ci, ou en ayant pris part à des activités menant à la victimisation [3]. Cette attitude est particulièrement répandue dans les cas de fraude en ligne, en raison des transferts d'argent parfois volontaires de la part de la victime vers une tierce personne, alors qu'elle ignorait à ce moment qu'il s'agissait d'une fraude. La participation de la victime est

alors perçue comme un choix discutable par plusieurs, menant à divers comportements de *victim blaming* à leur égard. Les répercussions de telles attitudes se traduisent chez les victimes par une réticence à signaler les cas de fraude subis, de l'isolement, de la culpabilité, de la honte, d'autres difficultés d'ordre psychologique, et un sentiment de seconde victimisation causé par l'entourage et les organisations publiques [4]. En effet, cette attitude est répandue chez différents acteurs, que ce soit les policiers, les procureurs et les juges accompagnant la victime, ou bien encore les journalistes rapportant les incidents, et les employés d'institutions financières au contact des victimes. Conséquemment, les préjugés internalisés vont jusqu'à empêcher les institutions publiques de lutter contre les préjudices réels associés aux fraudes et aux nouvelles technologies utilisées pour les commettre [4].

Cette note de synthèse recense donc les connaissances et théories expliquant la tendance à blâmer les victimes de fraude en ligne et les enjeux qui en découlent.

### La théorie du monde juste

La **théorie du monde juste** vise à expliquer comment les individus donnent un sens à une multitude d'injustices, incluant la victimisation, la maladie, et les événements traumatisants su-

-bis tant sur le plan personnel que par les autres [5, 6].

La théorie du monde juste propose que **le destin repose sur des facteurs contrôlables, accordant ainsi une certaine part de responsabilité aux individus pour ce qu'ils vivent. Une injustice véritable serait donc le résultat de l'impossibilité de contrôler les facteurs, et conduira nécessairement à l'indemnisation de la personne à un moment ou un autre** [7]. Les concepts centraux de la théorie sont donc ceux de **la responsabilité** et de **la compensation**, soit les facteurs déterminants à la catégorisation d'un événement en tant qu'injustice.

Plusieurs études ayant testé la théorie, concluent que celle-ci fournit une explication plausible au blâme des victimes de différents crimes [8, 9, 10]. Tout d'abord, **le concept de responsabilité implique qu'un choix a précipité la victimisation**, alors que d'autres choix étaient disponibles. En lien avec la fraude, on reproche souvent à la victime d'avoir entretenu une certaine interaction avec le fraudeur, dans laquelle elle a choisi de révéler des informations personnelles, ou même d'amorcer un transfert d'argent. On considère alors que, comme ces actions sont du ressort de la victime, la fraude n'est pas un événement injuste en soi. De plus, **la présence de coercition accroîtrait le blâme attribué aux victimes**. À première vue, cela semble contre-intuitif, puisqu'on pourrait s'attendre à ce que la manipulation suscite de la compassion plutôt que du blâme. Cependant, des études sur le blâme ont montré que **la coercition verbale, par opposition à la coercition ou contrainte physique, est davantage perçue comme relevant de la responsabilité de la victime à éviter ou contester** [11]. Comme la coercition verbale est un élément central à la fraude, ce schéma de pensée est fréquent envers les victimes. En effet, plusieurs observateurs peuvent conclure que les victimes sont « des gens qui se conforment facilement aux exigences déraisonnables des figures d'autorité », une perception qui ne suscite

pas de la compassion [12].

**Le concept de compensation implique quant à lui que le degré selon lequel une victime est indemnisée, que ce soit par l'action policière, la justice ou l'aide aux victimes, influence fortement la tendance à blâmer celle-ci** [8, 13, 14, 15]. Conséquemment, les gens rejettent moins la faute sur les victimes qui obtiennent justice, puisque cette indemnisation vient à leurs yeux confirmer que la personne a subi un événement injuste. Cependant, **en regard de la fraude, il est bien documenté que les victimes de fraude en ligne obtiennent rarement des résultats judiciaires satisfaisants, ni ne récupèrent leur argent facilement**, expliquant ainsi le discours de type *victim blaming* à leur égard. Ce premier mouvement de pensée fournit alors un contexte propice à la recherche de victimes idéales à travers les catégories de crimes où les victimes sont typiquement plus responsabilisées et moins dédommagées. La section suivante introduit donc une seconde théorie explorant davantage les caractéristiques liées à la victime que celles liées à l'évènement.

### La théorie de la “victime idéale”

Proposée par Christie en 1986, cette théorie met en avant **les attributs pouvant être associés aux victimes idéales et non idéales** [16]. L'auteur suggère que **les victimes qui seront considérées comme idéales seront celles qui présentent des caractéristiques limitant les moyens de défense à leur disposition**, par exemple dans le cas des personnes vulnérables, malades, âgées ou très jeunes [16]. De plus, les gens auront plus tendance à attribuer le statut de victime véritable **aux personnes qui menaient un projet respectable lors de leur victimisation, ainsi qu'à celles qui se trouvaient là où on ne pouvait pas leur reprocher d'être, à celles qui n'avaient aucune relation antérieure avec leur agresseur, et qui faisaient face à un agresseur plus fort qu'elles**. Par exemple, une personne âgée se faisant agresser par un inconnu dans la rue en pleine journée alors qu'elle revenait de l'épicerie

remplirait tous les critères d'une victime idéale. Par opposition, un vendeur de stupéfiants se faisant agresser par un vendeur rival tard le soir dans la rue correspondrait à une victime non idéale.

En plus des caractéristiques personnelles et circonstancielles, Christie énonce également **l'importance de la voix de la victime** [16]. Ainsi, **la victime devrait être assez forte pour dénoncer son histoire et revendiquer son statut de victime, et elle devrait avoir cette possibilité d'être entendue sans que personne ne s'oppose à elle**. Par exemple, si la personne âgée dénonce ce qu'elle a subi, le public la qualifiera de victime, alors que, si le vendeur de drogue dénonce son agression, le public risque de le qualifier de vendeur de stupéfiants et d'expliquer sa victimisation par son implication dans un marché illicite.

Rapportés à la fraude, tant les caractéristiques des individus victimes que les projets qu'ils menaient au moment de leur victimisation sont évoqués dans la littérature pour expliquer pourquoi les victimes de ce type de crime sont fréquemment considérées comme des victimes non idéales, et pourquoi cette distinction favorise le blâme. Premièrement, **selon le type de fraude subie, certaines victimes seraient plus responsabilisées que d'autres**. On retrouve donc encore cette hiérarchie de victimes idéales, puisque certains individus sont perçus comme étant plus vulnérables. Par exemple, les victimes de fraude amoureuse sont parfois vues comme fragiles et seules, des caractéristiques pouvant être associées à la vulnérabilité, ce qui peut susciter de l'empathie. D'un autre côté, les victimes de fraude à l'investissement sont perçues comme cupides et téméraires, suscitant ainsi le blâme puisque ces caractéristiques ne s'apparentent pas à la vulnérabilité [4]. Deuxièmement, **plusieurs blâment les victimes de fraude parce qu'elles ne s'adonnaient pas à des activités suffisamment respectables**, par exemple, la quête d'amour sur des sites de rencontre, ou la recherche active d'investissements à haut rende-

-ment, activités jugées comme risquées. Aussi, on reproche à certaines victimes d'avoir développé un lien relationnel avec le fraudeur, et/ou d'avoir fait preuve de complaisance en envoyant volontairement leur argent à celui-ci.

Malgré tout, Christie rappelle que **la perception des victimes serait dynamique, et que les discours autour du blâme peuvent changer** [16]. À titre d'exemple, les femmes mariées ayant vécu des agressions sexuelles de la part de leur conjoint n'étaient pas perçues comme des victimes auparavant, mais ce genre de perceptions est en train d'évoluer, tant dans la société que sur le plan judiciaire.

Les sections suivantes font état d'autres catalyseurs du blâme des victimes, complémentaires aux théories vues jusqu'à présent pour mieux expliquer la tendance à responsabiliser les victimes de fraude.

## Catalyseurs de blâme

### Les moqueries

Le recours à l'humour est un concept qui revient souvent à travers la littérature dans la mesure où il peut être exploité pour faire face aux situations déplaisantes. Ainsi, l'humour peut être exploité comme un mécanisme de défense et d'adaptation efficace [17, 18]. Néanmoins, en contexte de fraude en ligne, le discours humoristique autour de la victimisation peut rapidement se transformer en moqueries et devenir délétère [3].

Une chercheuse a effectué des entrevues auprès de personnes ayant reçu des demandes frauduleuses par courriel en Australie, certaines ayant donné suite à celles-ci, alors que d'autres les ont ignorées [3]. Les résultats démontrent que, **même si certains individus ayant été victimisés utilisaient l'humour pour dédramatiser leur situation et se distancier de la vulnérabilité ressentie par rapport à l'évènement, ceux n'ayant pas été victimisés par la tentative avaient plutôt recours à l'humour sous forme de moqueries envers**

**leurs pairs** ayant répondu au contenu frauduleux. En effet, la plupart des participants rapportaient avoir ri lors de la réception du courriel en question, et ne pas comprendre comment certaines personnes tombent dans le piège, puisque, pour eux, la tentative de fraude était évidente. Ces résultats démontrent aussi que **les réflexes actuels sont davantage axés sur le rire et les moqueries, voire les insultes, par exemple en partageant les fraudes détectées avec des amis dans une optique humoristique plutôt que dans le but de la diffuser pour sensibiliser et informer les autres** [3]. On observe alors une tendance à ne pas être choqué par le comportement du fraudeur et à ignorer l'impact dévastateur qu'il pourrait avoir sur de nombreuses victimes au profit du rire. Plusieurs participants ayant été victimisés ont également confié ne pas avoir discuté de la situation avec leurs proches par peur du jugement. Parmi ceux s'étant confiés, la plupart disent avoir eu droit à une réaction plus négative qu'empathique, et parfois à des moqueries de la part de leurs proches.

Ultimement, **il est essentiel de reconnaître que l'humour, plus précisément les moqueries, renforce le discours entourant le blâme des victimes, et les isole en empêchant les discussions positives et constructives autour des répercussions réelles de la fraude en ligne**. Cela exacerbe le manque de soutien alloué aux victimes et peut contribuer à les dissuader de dénoncer ce qu'elles ont vécu pour éviter la possibilité de devenir le sujet de telles moqueries [3].

#### Les biais cognitifs

Certains auteurs identifient également différents biais cognitifs alimentant le discours de type *victim blaming*. En effet, les observateurs d'un événement peuvent avoir recours à des raccourcis mentaux dans le but de faciliter leur compréhension ou de trouver une explication à l'évènement en question. Ces schémas de pensées peuvent s'avérer erronés et ne pas refléter la réalité.

Un des biais mentionné est celui reposant sur **l'approche à somme nulle**, une pensée selon laquelle **la négligence ou l'imprudence contributive de la victime vient absoudre, selon l'observateur, la responsabilité du délinquant** [19]. En cas de fraude, si la victime a été négligente en partageant des renseignements personnels, ou a participé en amorçant des transferts d'argent, les observateurs auront tendance à ne pas tenir le fraudeur responsable des pertes financières. Il s'agit ici d'une conclusion non fondée, mais facilement acceptée par l'observateur, puisqu'elle fournit ultimement une explication rapide à la situation, et elle évite la recherche et l'analyse d'informations subséquentes du cas.

Les mêmes auteurs font également mention du **biais de la sagesse rétrospective**, ou « *hindsight* », dans lequel **les observateurs qui sont conscients des conséquences négatives ayant résulté d'un comportement auront tendance à penser que la victime aurait dû prévoir ce qui allait se passer** [19]. Ce biais démontre que les observateurs qui responsabilisent aussitôt les victimes après les faits et clament qu'eux auraient certainement su agir différemment ont une facilité à le faire puisqu'on leur présente un individu comme étant un fraudeur dès le départ, en plus de leur décrire le résultat de l'évènement. Ainsi, les actions à poser face à un tel cas leur paraissent évidentes, mais ils oublient que les victimes, elles, faisaient face à un inconnu (le fraudeur) ainsi qu'un dénouement incertain.

Un dernier biais important est celui de **la vision en tunnel**, s'expliquant en contexte de fraude comme **une attention accrue portée aux victimes et non aux fraudeurs**. En effet, puisque les victimes sont connues et tangibles, mais que les fraudeurs restent souvent inconnus, les observateurs se concentrent sur les actions des victimes plutôt que celles des délinquants. Conséquemment, **on en vient à associer la victimisation aux actions de la victime plutôt qu'aux stratégies du délinquant** [3]. Le discours actuel fait donc abstraction du niveau de mani-

-pulation et du ciblage des individus vulnérables employés par les délinquants [20]. Au contraire, quand on discute des tactiques des fraudeurs, c'est souvent pour dire à quel point ces individus sont intelligents et développent des stratégies remarquables plutôt que pour dénoncer leurs actes. Ainsi, l'identité et la localisation souvent inconnue des fraudeurs peuvent entraîner une vision en tunnel orientée vers les victimes. Comme les victimes sont sujettes à un regard plus critique, il est plus probable qu'on leur reproche quelque chose.

## Recommandations

**La responsabilisation et le blâme des victimes de fraude ancrée dans le discours actuel constituent donc un premier obstacle au développement de mesures de prévention, de soutien et de justice pour les victimes de ce type de crime.** Un changement dans le discours et dans la perception des victimes est donc un élément crucial à une meilleure prise en charge du fléau grandissant qu'est la fraude. En effet, tant que la problématique se manifesterait de manière systémique, l'élaboration de programmes de prévention et de dédommagement ne sera pas une priorité. Certains auteurs prônent un discours où la responsabilité est partagée entre les délinquants, les victimes et les entreprises intermédiaires, par exemple les banques [21]. Ici, la part de responsabilité attribuée aux victimes n'est pas conçue sous forme de blâme, mais plutôt sous forme de sensibilisation et d'éducation en regard de certains drapeaux rouges en matière de fraude. **Le but est de mieux équiper les victimes potentielles à faire preuve de diligence face à certaines situations.** Les entités intermédiaires ont aussi un rôle à jouer en matière d'éducation et en termes de mesures de sécurité pour leur clientèle. Évidemment, la responsabilité du délinquant doit être mise de l'avant, et des mesures doivent être prises pour dissuader et perturber les activités des fraudeurs.

Les bénéfices de mieux comprendre le blâme envers les victimes de fraudes et de changer le discours employé envers elles sont nombreux [6].

Tout d'abord, cela permettrait **une allocation plus efficace et plus ciblée des ressources pour prévenir et répondre à la fraude**, conjointement à une meilleure réponse des autorités envers ceux qui choisissent de signaler une fraude en ligne [22]. Subséquemment, **de meilleures expériences de signalement risquent fortement de mener au renforcement de la confiance envers la police, les banques et les autres autorités du système de justice pénale**, incitant les victimes à dénoncer ce qu'elles ont subi.

Ensuite, **moins de reproches et de moqueries à l'égard de ceux et celles qui signalent une fraude en ligne ou discutent de leur situation avec leurs proches pourraient contribuer au bien-être des victimes et encourager des comportements proactifs de recherche d'aide, prévenant ainsi des victimisations subséquentes.** D'ailleurs, bien que la reconnaissance de la victimisation passe par l'octroi du statut de victime, plusieurs autres éléments, comme le soutien et la compensation financière, font partie du processus. En effet, l'écoute et le support des victimes sont des éléments déterminants quant à leur expérience et leur satisfaction envers les autorités compétentes. Par exemple, plusieurs victimes réitèrent le besoin d'une centralisation des procédures de dénonciation et d'un suivi de leur situation avec une autorité ou un professionnel [23].

## Conclusion

Les théories du monde juste et de la victime idéale, combinées à différents catalyseurs, tels que l'humour sous forme de moqueries et les biais cognitifs, expliquent en partie cette tendance apparente à minimiser la responsabilité des fraudeurs et à stigmatiser les victimes. **Ces dynamiques freinent la dénonciation, isolent les victimes, tant de leurs proches que des autorités compétentes, et entravent la mise en place d'actions de sécurité en prévention ou en réponse à la fraude.**

Puisque la problématique est systémique, **il est impératif de modifier le discours sociétal**. Dans cette optique, le discours actuel centré sur la victime devrait être réorienté vers la reconnaissance de la complexité des fraudes et l'imputabilité des fraudeurs et des institutions intermédiaires. **Ce changement nécessite entre autres un soutien empathique et une collaboration entre les parties prenantes pour réduire les impacts psychologiques et sociaux sur les victimes, mais également pour renforcer la prévention, améliorer les mécanismes de dénonciation et restaurer la confiance envers les autorités concernées.** Évidemment, la mesure des retombées d'une approche plus intégrée et collaborative en suivant l'évolution des taux de satisfaction et de dénonciation des victimes sera nécessaire pour témoigner de l'efficacité de l'approche, et pour guider les meilleures pratiques sur le terrain.

## Références

- [1] Gouvernement du Canada (2024). *La montée de l'IA : la fraude à l'ère numérique*.
- [2] Centre antifraude du Canada (2025). *Répercussions de la fraude depuis le début de l'année*.
- [3] Cross, C. (2015). No laughing matter: Blaming the victim of online fraud. *International Review of Victimology*, 21(2), 187-204.
- [4] Nataraj-Hansen, S. (2024). "More intelligent, less emotive and more greedy": Hierarchies of blame in online fraud. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 76, 100652.
- [5] Montada, L. et Lerner, M. (1998). "Preface". Dans L. Montada et M. Lerner (dir.), *Responses to Victimization and Belief in a Just World*. New York, NY.: Springer.
- [6] Nataraj-Hansen, S. et Richards, K. (2023). Why do fraud victims get blamed? Lerner's Belief in a Just World and its application to victims of online fraud. *Journal of Financial Crime*, 30(3), 828-839.
- [7] Wenzel, K., Schindler, S. et Reinhard, M.-A. (2017). General belief in a just world is positively associated with dishonest behavior. *Frontiers in Psychology*, 8, 1770.
- [8] Sullivan, A. C., Ong, A. C. H., LA Macchia, S. T. et Louis, W. R. (2016). The impact of unpunished hate crimes: when derogating the victim extends into derogating the group. *Social Justice Research*, 29, 3, 310-330.
- [9] Da Costa Silva, K., Torres, A. R. R., Estramiana, J. L. Á., Luque, A. G. et Linhares, L. V. (2018). Racial discrimination and belief in a just world: police violence against teenagers in Brazil. *Journal of Experimental Social Psychology*, 74, 317-327.
- [10] Shengtao Wu, M. et Cohen, A. B. (2017). Justice concerns after school attacks: belief in a just world and support for perpetrator punishment among Chinese adults and adolescent. *Social Justice Research*, 30, 221-237.
- [11] Katz, J., Moore, J. A. et Tkachuk, S. (2007). Verbal sexual coercion and perceived victim responsibility: mediating effects of perceived control. *Sex Roles*, 57 (3/4), 235-247.
- [12] Lerner, M. J. (1971). Observers evaluation of a victim: justice, guilt, and veridical perception. *Journal of Personality and Social Psychology*, 20(2), 127-135.
- [13] Lincoln, A. et Levinger, G. (1972). Observers' evaluations of the victim and the attacker in an aggressive incident. *Journal of Personality and Social Psychology*, 22, 202.
- [14] Lerner, M. J. et Miller, D. T. (1978). Just world research and the attribution process: looking back and ahead. *Psychological Bulletin*, 85(5), 1030-1051.
- [15] Haynes, G. A. et Olson, J. M. (2006). Coping with threats to just-world beliefs: derogate, blame or help? *Journal of Applied Social Psychology*, 36(3), 664-682.
- [16] Christie, N. (1986). The ideal victim. Dans *From crime policy to victim policy: Reorienting the justice system* (p. 17-30). London: Palgrave Macmillan UK.
- [17] Nezelek, J et Derks, P. (2001). Use of humor as a coping mechanism, psychological adjustment, and social interaction. *Humor*, 14(4), 395-413.
- [18] Lefcourt, H et Martin, R. (1986). *Humor and Life Stress: Antidote to Adversity*. New York: Springer-Verlag.
- [19] Felson, R. B. et Palmore, C. (2018). Biases in blaming victims of rape and other crime. *Psychology of Violence*, 8(3), 390.
- [20] Cross, C. (2013). 'Nobody's holding a gun to your head...': Examining current discourses surrounding victims of online fraud. Dans *Crime, Justice and Social Democracy: Proceedings of the 2nd International Conference, 2013*, 1, 25-32. Crime and Justice Research Centre, Queensland University of Technology
- [21] Cross, C. (2020). Who is to blame? Exploring accountability in fraud victimisation. *Journal of Criminological Research, Policy and Practice*, 6(1), 35-48.
- [22] Salazar, L. F., Baker, C. K., Price, A. W. et Carlin, K. (2003). Moving beyond the individual: examining the effects of domestic violence policies on social norms. *American Journal of Community Psychology*, 32(3/4), 253-264.
- [23] Cross, C. (2018). Denying victim status to online fraud victims: the challenges of being a 'non-ideal victim'. Dans *Revisiting the 'Ideal Victim'* (p. 243-262). Policy Press.